

COMMUNIQUE du président de l'Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne aux adhérents de l'U.N.A.M. et aux Accompagnatrices / Accompagnateurs en Montagne

Pour ma part, je ne sais pas faire avec des approximations et je ne supporte pas la calomnie, donc pour faire suite au compte rendu de l'AG du SNAM de 2014 je ne laisserai pas passer des propos diffamatoires.

Je reprends les premières lignes du rapport moral du président Didier TRISTANT (en bleu): « [Le pire c'est qu'au lendemain de notre AG, de retour au siège à Chambéry, les archives avaient disparu, les ordinateurs avaient été « nettoyés » et un syndicat dissident était né... Vraiment ?](#)

- Qui avait accès aux bureaux du SNAM à cette date ?
- Quels, sont les éléments qui permettent de dire qu'il y a un lien de causalité entre la création de l'UNAM et la « pseudo » disparition des archives du SNAM ?
 - [Plus de salariés au SNAM, sauf Thierry Bebert](#)
 - [Archives papiers comptables et administratives disparues](#)
 - [Archives numériques comptables et administratives effacées définitivement](#)
- Donc si je comprends bien, Il y a une situation de tension puis de harcèlement du personnel durant au moins toute l'année 2013, ils font faire un audit du SNAM, ils bloquent l'accès à l'AUDIT du CFAM....donc tous sont dans une ambiance de franche camaraderie et ces mêmes personnes suspicieuses de tout le monde ne se donnent pas les moyens de sauvegarder ni les documents, ni les ordinateurs !
- En déduction : soit, ils sont vraiment incompetents et ils n'ont aucune suite dans les idées, ce qui serait incompréhensible, soit il y a une autre voie qui semble plus vraisemblable, faire disparaître les preuves et se placer en victime !

Je n'ai nullement l'intention de laisser les choses en l'état, trop de gens intègres et dignes de confiance ont été salis ou montrés du doigt par les propos de ces personnes qui déshonorent notre profession.

Les propos qui suivent sont essentiels pour bien comprendre la situation.

Cette année est la première de l'UNAM. Il apparaît clairement que c'est la dérive du bureau exécutif du SNAM et, quelque part, le manque de vigilance du comité directeur national, entre les annonces en AG non suivies des faits, qui a motivé les fondateurs de l'UNAM à faire scission, puis tous ceux (dont nous faisons partie) qui les ont rejoints. C'est avant tout une conséquence de l'absence de respect du principe même de base de ce que doit être un syndicat.

Pour ne citer que quelques points :

- Mépris total des adhérents, (plus de présentation des comptes du CFAM et de vote en A.G en 2013, un an plus tard, en 2014, une explication fumeuse pour expliquer leur incapacité à présenter les comptes). Pour resituer les choses à l'A.G de 2013 ils font faire un audit des comptes (ce qui semble plutôt bien), l'audit laisse apparaître que la gestion des élus n'est pas désintéressée (ah bon ?) voire même que certains « auraient tapés » dans la caisse en 2012 (et hop) ! Nous sommes en droit de croire qu'avant d'avancer de telles affirmations ils ont des preuves sérieuses, pourtant il n'y aura aucune poursuite engagée. Pourquoi : mystère...
- En 2014 à l'AG, donc un an plus tard, la société d'audit de 2013, (qui est devenu entretemps le cabinet comptable du SNAM) est dans l'incapacité de présenter les comptes (cela devient récurrent !), nous pouvons objectivement nous poser la question : sur quels éléments comptables ont-ils fait le fameux audit de 2013 qui avait fait apparaître « le trou » au budget et qui avait suscité l'enthousiasme des foules au congrès de Grasse ?
- Manquement de respect du SNAM pour les collègues Européens de UIMLA et surtout des adhérents du SNAM en affectant nos parts de cotisations au réseau international à d'autres dépenses et ceci deux années de suite.
- Aucun respect pour le personnel du SNAM, (2 courriers de la médecine du travail pour

harcèlement moral restés sans suite, 2 courriers de l'inspection du travail restés également sans suite). Nous sommes très loin de la version « démission des salariées » présentée dans le rapport moral du président du SNAM....

- Absence totale de respect par le déni du rapport des sages de la commission de déontologie pourtant dûment mandaté !

Plusieurs collègues nous ont rapporté des propos qu'on leur a tenus pour légitimer les actes du bureau exécutif du SNAM. Parfois désemparés par la vindicte de leur interlocuteur, c'est en pensant à eux que j'ai écrits ces quelques lignes.

Pour justifier l'occultation des comptes du CFAM lors de l'A.G 2013 : « Tu comprends on ne peut présenter la comptabilité, elle pourrait tomber dans de mauvaises mains ... »

- ☞ Que doit-on comprendre, demander la transparence des comptes est suspect ?

Tenir des propos fantaisistes et diffamatoires à l'encontre des fondateurs de l'UNAM : « C'est eux qui nous ont mis en difficulté, puis ils ont abandonnés le SNAM ... et ils ont créé l'UNAM ! »

- ☞ Que doit-on comprendre ? Y aurait-il eu des détournements d'argent et par qui ?

Mais, au fait, rappelez-nous :

- Qui était président, qui était trésorier et qui était secrétaire il y a trois ans ?
- Qui était président, qui était trésorier et qui était secrétaire il y a deux ans ?
- Qui était président, qui était trésorier et qui était secrétaire l'année dernière ?
- Qui est président, qui est trésorier et qui est secrétaire cette année ?

Qui est censé être responsable du SNAM ?

	2011	2012	2013	2014
Président	Philippe RAGNE	Philippe RAGNE	Didier TRISTANT	Didier TRISTANT
Vice-Président	Brieuc RAYMOND	Brieuc RAYMOND	Stéphane BORNET	Stéphane BORNET
Trésorier	Jean-Marie VALENTIN	Jean-Marie VALENTIN	Jöel ROUX (1)	Jöel ROUX (1)
Secrétaire	Didier TRISTANT	Didier TRISTANT	Pierre-Paul MONNERON (2)	Pierre-Paul MONNERON (2)
Membre du BE	Stéphane BORNET	Stéphane BORNET		

(1) Joël ROUX était, avant 2013, membre du comité directeur national du S.N.A.M. en tant que délégué de la section de Haute-Savoie

(2) Pierre-Paul MONNERON était, avant 2013, membre du comité directeur national du S.N.A.M. en tant que délégué de la section Massif Jurassien L'un et l'autre avaient été mis en lumière par le président RAGNE, à compter du comité directeur du printemps 2012, pour poser toutes questions et apporter toutes informations en matière, respectivement de finances-budget et contrats d'assurance.

La messe est dite et les faits sont là :

Ce n'est pas une lutte de pouvoir entre « anciens élus » (qui auraient pu être éjectés) et une nouvelle génération :

Combien des membres du comité directeur de l'UNAM étaient ces dernières années au CD du SNAM ?

- ☞ Bernard GOURDOU est le secrétaire de l'UNAM, quand avait-il des fonctions au CD du SNAM ?

- ☞ Patrick MORILLON n'est plus au CD du SNAM depuis 2003 (deux mandats de président de la section Hautes Alpes dans les années 90, l'un des deux initiateurs du réseau radio, initiateur à titre individuel et auteur du premier guide du stagiaire) ancien membre de l'équipe de recyclage, ancien membre de l'équipe examen.

- ☞ Daniel TRUEL, Baptiste ROBERT, Maxime GAY, Ludovic FERCHAUD, Maud SUBIT n'ont jamais été membres du CD de l'UNAM. Certains sont titulaires depuis seulement 2 ans !

- ☞ Nicolas TAVERNIER, membre fondateur puis président du regroupement de France Raquette

n'exerce plus de fonction syndicale depuis très longtemps.

- ➔ Pour ma part, il y a déjà 15 ans que je m'étais retiré de toute fonction syndicale ... Où est la lutte de pouvoir pour dissimuler des malversations ?

Il y a l'exception des fondateurs de l'UNAM, certes, eux étaient proches du siège, trop sans doute, au point de devoir alerter le comité directeur sur les dérives du bureau exécutif du SNAM, depuis 2012, mais aucune décision ne sera prise ... Ils finiront par partir, à contrecœur, puis fonderont l'UNAM.

Il est important de savoir qu'à ce jour Eric DAVID et Jean-Marc HERMES se sont retirés du comité directeur de l'UNAM (respectivement en avril 2014 et en novembre 2014), qui pourrait penser qu'ils cherchaient à avoir un quelconque pouvoir ? Ces arguments entendus à maintes reprises par ceux-là même qui ont confisqués le SNAM écartant toute opposition. Ceux-là même qui s'octroient des honoraires pour des missions alors qu'ils prétendent ne rien recevoir alors que le syndicat a de réelles difficultés financières !

- Avant Briec, Eric et Jean-Marc, le personnel du SNAM (la secrétaire générale et les comptables) ayant constaté les mêmes dérives et pour avoir refusé de cautionner ces pratiques, auront été écartés avec des méthodes peu avouables.
- Après avoir été saisie par le comité directeur du SNAM, la commission de déontologie mènera une investigation bien diligentée et remettra un rapport motivé de 27 pages. Malheureusement, leurs conclusions n'étaient pas celles attendues par les membres du bureau exécutif et ce rapport, ne sera jamais porté à la connaissance des adhérents ! (nous joignons, à toutes fins utiles ce rapport à ce communiqué, c'est très instructif)
- Pour limiter le risque de divulgation du contenu du rapport, cette commission, pourtant constituée des anciens de la profession diplômés de la première heure (ceux qui ont oeuvrés pour que notre métier puisse exister), ont été à leur tour limogés par les instances dirigeantes du SNAM, non sans une certaine élégance. En effet les membres de la commission de déontologie ont appris comme tous les autres adhérents via une communication numérique banale la parution d'un appel pour recruter de nouveaux membres pour cette commission. Quelle délicatesse, pour nos anciens. Au fait cela consiste en quoi la déontologie ?

Il y a des évidences qui ne trompent pas

Si aujourd'hui je suis adhérent à l'UNAM c'est parce que j'ai, moi aussi, posé beaucoup de questions, j'ai écrit au bureau du SNAM avec copie aux membres du CD et les réponses, quand elles me sont parvenues, ne m'ont pas convaincu. Pire, quand j'ai eu connaissance de certains agissements au nom des adhérents du SNAM, elles ne m'ont inspiré que de l'indignation et je ne pouvais plus cautionner cela.

Si je m'en réfère au nombre d'adhérents que nous sommes aujourd'hui à l'UNAM, cela reflète que nous sommes un certain nombre à partager les valeurs essentielles, que nous pourrions résumer ainsi : autour de nous il n'y a pas de concurrence ... Il n'y a que des collègues.

Enfin si certain le désirent ou bien doutent de la véracité de ces propos (ce qui peut se comprendre) je tiens tous les éléments à leur disposition, que vous pouvez diffuser à toutes personnes soucieuses de comprendre jusqu'au moindre détail, pourquoi tant de personnes qui ont oeuvrées pour la reconnaissance et la défense et de notre profession, comme Bernard BARON (pour ne citer que lui), nous soutiennent massivement aujourd'hui.

Voici de manière très synthétique un petit courrier avec quelques pistes de réflexions et quelques éléments de réponses à apporter aux collègues mal informés, voir intoxiqués ... Enfin je mets également en copie un courrier du 31 janvier 2013 de Bernard BARON président de la commission de déontologie.

Il est également pertinent de se poser certaines questions sur les derniers choix du SNAM :

- Pourquoi depuis décembre 2013 le CFAM n'est plus présidé par un accompagnateur en Montagne ? N'y en a-t-il donc aucun de compétent ?
- Quel est l'élu (ou les élus) du SNAM en 2013 et 2014 qui a participé aux réunions, au ministère de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place du texte régissant nos prérogatives dans le cadre du nouveau diplôme ?
- Enfin, c'est extrêmement révélateur du fonctionnement actuel du SNAM, qui a été confisqué aux accompagnateurs, car c'est bien de cela qu'il s'agit, certains ont trouvé une manne financière avec la bénédiction de la majorité des membres du CD, mais pas tous, et comme quelques collègues réclament plus de démocratie, pour obtenir le silence le Président du SNAM, Didier TRISTANT concède dans son rapport moral de cette année « [Nous souhaitons que le CD puisse être informé des actions menées par le BE](#) » c'est clair le bureau exécutif décide de tout, et selon son bon plaisir les membres du CD seront informés.

Je voulais aussi préciser que je comprends parfaitement qu'une grande majorité des collègues Accompagnateurs en Montagne à quelque réseau qu'ils appartiennent pensent d'abord à exercer ce métier, à en vivre (parfois difficilement), à se former, à innover dans leurs produits. La préoccupation syndicale est légitimement secondaire pour 95 % d'entre nous.

Il est normal que l'on préfère les certitudes, le confort, les situations qui ne changent pas. Il y a bien d'autres raisons d'avoir des soucis dans nos vies personnelles et professionnelles.

Moi-même, en 2012, adhérent de base, bien qu'alerté par des collègues, je n'ai pas mesuré la gravité de la situation et la lecture du Compte rendu de l'AG de Chamonix m'a rassuré, je pensais naïvement que tout allait rentrer dans l'ordre.....

En octobre 2013, lors de l'A.G de la section Savoie, le réveil fut brutal, de voir que les bonnes résolutions étaient envolées, pire ils avaient fait tout l'inverse, Bernard BARON et Joel ROUX avaient une lecture bien différente sur l'origine des malversations financières !

Dans les jours qui suivirent, je sais maintenant que nous sommes plusieurs à avoir interpellé le CD national pour vérifier les propos des uns et des autres.

Les réponses furent évasives, un déni constant des faits, jusqu'à écrire que le rapport de la médecine du travail était un faux pour ne prendre que cet exemple.

La trahison du bureau et la confiance perdue dans nos élus du comité directeur étaient pour moi signe d'un déclin irréversible.

Si nous avions compris plus tôt que les enjeux étaient vitaux, probablement que nous, l'ensemble des accompagnateurs, nous aurions pu sauver le SNAM de ses ravisseurs.

C'est probablement notre mollesse collective, la non utilisation des règles démocratiques syndicales qui a rendu possible cette catastrophe.

Je vous remercie pour l'attention que vous aurez portée à ce courrier.

L'UNAM porte de valeurs humaines. Il est bâti sur le respect de tous et défendra toujours l'intérêt des accompagnateurs en Montagne. Faites le savoir autour de vous, cette lettre est à diffuser sans modération.

Je vous souhaite une bonne préparation de saison d'hiver. Bien cordialement

Patrick SCHLATTER, Président de l'UNAM

A Saint Jean d'arves le, vendredi 28 novembre 2014